



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°15/2024

Objet : Contrat de maintenance plateforme IXBUS : Modules « iXACTES », « iXPARAPHEUR » et « iXHELIOS ».

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam dispose d'une plateforme intégrant une solution de dématérialisation des pièces comptables, un parapheur électronique et une solution de télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité, utilisés par les services de la Ville et nécessitant la souscription d'un contrat de maintenance,

Considérant le contrat de maintenance relatif aux modules « iXACTES », « iXPARAPHEUR » et « iXHELIOS » de la plateforme IXBUS, proposé par la Société S.R.C.I. – Bâtiment Groupama – Parc Tertiaire du Jardin d'entreprises, 10 rue Blaise Pascal – 28000 CHARTRES, pour un montant annuel total de 4.605,00€ HT (5.526,00€ TTC), pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois.

DÉCIDE

- **la souscription** du contrat de maintenance relatif aux modules « iXACTES », « iXPARAPHEUR » et « iXHELIOS » de la plateforme IXBUS, avec la Société S.R.C.I. – Bâtiment Groupama – Parc Tertiaire du Jardin d'entreprises, 10 rue Blaise Pascal – 28000 CHARTRES, pour un montant annuel total de 4.605,00€ HT (5.526,00€ TTC).
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 19 janvier 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240119-15-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2024

Mise en ligne le 22 janvier 2024

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr